

FICHE TECHNIQUE

CSTB

CEBTP

Bureau VERITAS

CETEN APAVE Int.

NORISKO Construction

SOCOTEC

SNFA

} du COPREC

N° 18 - Indice : A

Date : Mars 1997

Nombre de page : 3

Étanchéité à l'air des coffres de volets roulants

1. Les coffres de volets roulants doivent être étanches à l'air

- L'étanchéité doit être réalisée avec un produit de calfeutrement.
- Pour les parties démontables, le produit de calfeutrement doit permettre le démontage sans altération de cette étanchéité.
- Pour les systèmes de coffre bénéficiant d'un Avis Technique, celui-ci précise comment cette étanchéité est obtenue et préservée.

2. Extraits de textes réglementaires précisant la mise en œuvre des calfeuttements avec le gros oeuvre.

- DTU 36.1 - article 4.7. "menuiseries en bois"

Le coffre intérieur et sa liaison avec le gros oeuvre doivent être étanches à l'air.

- DTU 37.1 - article 4.423 "menuiseries métalliques"

Le coffre de volet roulant et son montage ne doivent pas permettre d'infiltration d'air entre le doublage et le gros oeuvre.

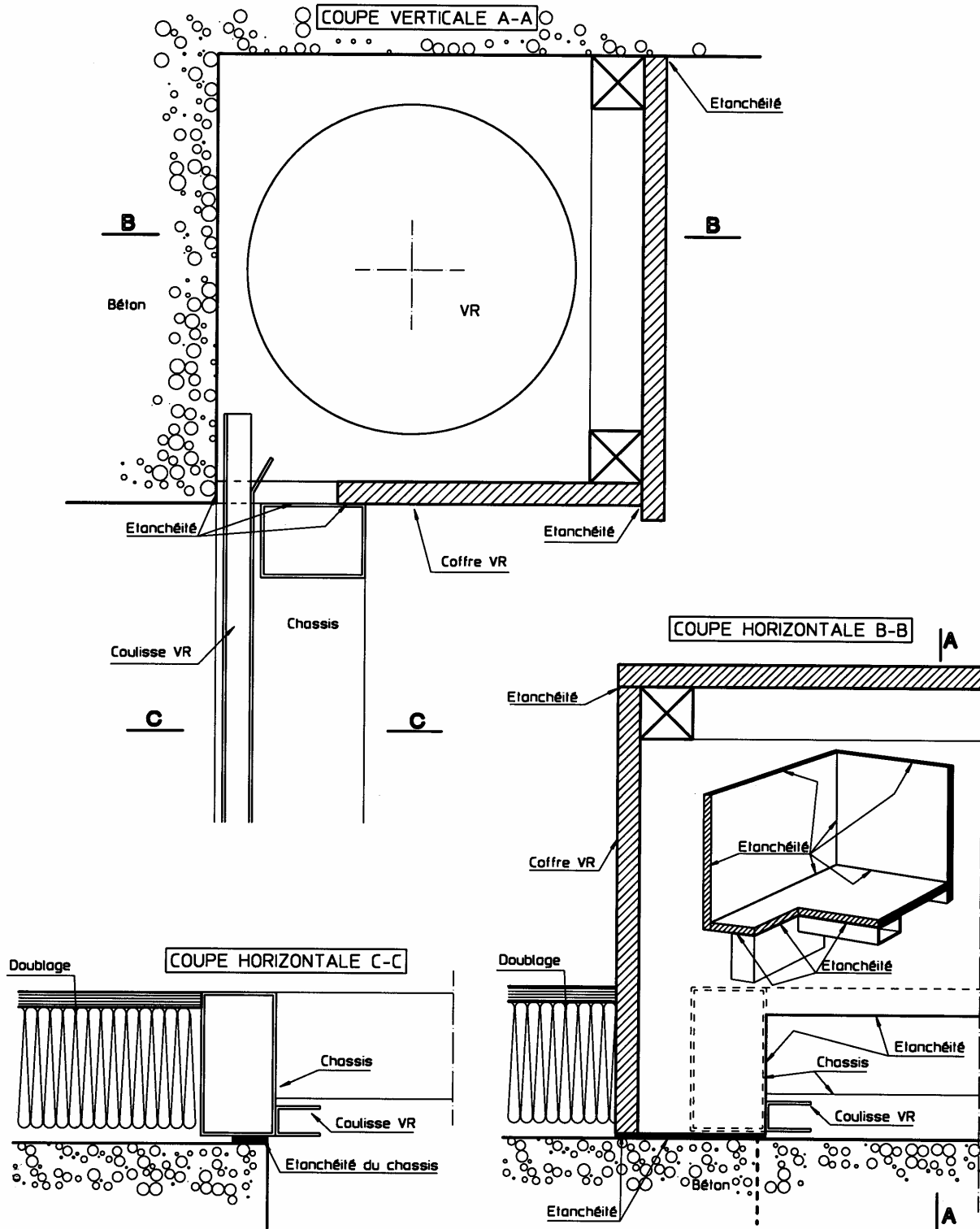
- DTU 25.42 - article 1.511 "ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches, plaques de parement en plâtre isolant"

Cas particulier d'association de coffres de volets roulants : la jonction entre le coffre et le doublage de mur intérieur est réalisée comme dans le cas d'un dormant de menuiserie (voir cahier des clauses spéciales).

Les coffres étant par définition en communication avec l'extérieur, l'étanchéité à l'air entre les diverses parties du coffre, notamment aux extrémités ainsi qu'aux jonctions avec la maçonnerie et la traverse haute de la menuiserie, est supposée être réalisée.

Exemples de dispositions de calfeutrements

COFFRE V.R. TYPE STANDARD



Exemples de dispositions de calfeutrements

COFFRE V.R. AVEC LAMBREQUIN

